

## CDC DE L'ESTUAIRE

# Le Village du réemploi solidaire de l'estuaire annoncé pour mai

Lundi 18 novembre, les élus communautaires ont validé l'actualisation du plan de financement et autorisé la présidente Lydia Héraud à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Feder 2.6 (Fonds européen de développement régional). « Le projet de Pôle de réemploi Solidaire portera à présent le nom de Village du réemploi solidaire de l'Estuaire. Les travaux ont démarré en janvier, la réception du bâtiment est prévue en mai 2025. Il convient d'actualiser le plan de financement (initialement prévu pour 1,5 million d'euros) qui a vu des dépenses en augmentation pour environ 150 000 euros », a justifié la présidente de Communauté de communes de l'estuaire.

« Cette opération a été extrêmement bien soutenue » selon le vice-président aux finances Jean-Jacques Laisné qui rappelle la participation du Département de la Gironde (240 000 euros), de la Région Nouvelle-Aquitaine (382 520 euros), par l'État pour 200 000 euros et le Feder (494 096 euros). L'autofinancement de la CCE est de 330 000 euros.

### Panneaux solaires

La toiture du Village du réemploi solidaire de l'estuaire sera équipée de

### SUBVENTION

L'association Fabrique des solidarités de l'estuaire œuvre à la résorption du chômage de longue durée sur le territoire des communes de Braud-et-Saint-Louis, Étauliers, Reignac, Saint-Aubin-de-Blaye et Val-de-Livenne. Dans l'attente de l'obtention du label Territoires zéro chômeur de longue durée, dont le dossier est remis en chantier pour 2026, et pour contribuer à son fonctionnement, la CCE lui a accordé une subvention de 1 500 euros.

panneaux photovoltaïques. Un investissement de 136 500 euros pour 417 panneaux sur 844 m<sup>2</sup> de toiture, qui, d'une puissance de 190 kWc, représenteront la consommation annuelle de 94 habitants. La SEM EMA qui réalisera l'installation a proposé de couvrir en simultané la toiture du centre technique, projet qui permettra une opération d'autoconsommation collective. C'est un « moyen durable de réduire les factures d'électricité », la SEM EMA proposant des tarifs bloqués sur trente ans. L'autoconsommation représentera au minimum 30 % de la consommation annuelle du bâtiment.

P. R.



L'ouverture du Village du réemploi est prévue en mai 2025 P.R.